



Université Populaire d'Eschau

Programme 2026/2027

Antenne locale de l'Université Populaire de la Krutenau



Atelier Couture

Fabienne Leichtnam

Le cycle de 6 séances de 2h : 60€
le jeudi à partir du 1er octobre 2026

Renseignements et inscription auprès de

Mairie d'Eschau
60 rue de la 1ère D.B.
Téléphone : 03 88 64 03 76

Proche de chez vous

CONFÉRENCES à l'UP d'Illkirch-Graffenstaden

Informations détaillées disponibles sur le site internet
<https://www.up-krutenau.com/>
rubrique "Antennes"

Les plus de l'UP Krutenau

Visites UP Privilège

La carte UP Privilège, annuelle et strictement personnelle, vous donne droit à **6 visites** exceptionnelles à Strasbourg et en Alsace.

Elle est proposée au prix de 30€ (45€ pour un couple), adhésion à l'Université Populaire en sus.

Modalités pratiques, calendrier complet et souscription de la carte UP Privilège sur notre site Internet www.up-krutenau.com

Inscription obligatoire par courriel auprès de l'UP Krutenau

Découverte de l'Ortenau

Samedi 8 mai 2027 à 15h30 avec Philippe Fleck

L'Abbaye bénédictine de Schüttern
visite de l'abbatiale, la crypte archéologique et le musée

15€ / 7€ tarif réduit, entrée au musée comprise

Inscription obligatoire par courriel auprès de l'UP Krutenau

Repas Conférences

Pour les amoureux de l'histoire !!

Des repas conférences, Dîners de l'Histoire, Rencontres du Strissel et Déjeuners de La Douane, vous sont proposés à Strasbourg.

Vous trouverez le détail de la programmation sur notre site internet : www.up-krutenau.com

Bulletin d'Adhésion - UP d'Eschau

A remettre ou renvoyer complété et accompagné du paiement
**et d'une enveloppe timbrée à votre adresse pour toute inscription
par voie postale** à l'Université Populaire de Krutenau

Maison des Associations

1A, place des Orphelins – 67000 Strasbourg

Nom : Prénom

Adresse :

Code postal Ville

☎ : Portable

Courriel

Inscription en lettres capitales

Pour une inscription familiale, inscrire les nom et prénom ci-après

.....
.....

Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD)

Je ne souhaite pas que l'UP Krutenau utilise mes coordonnées

pour les diffusions de ses programmes ☐

L'UP Krutenau vous informe que vos coordonnées ne seront pas diffusées
Conformément à l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès,
de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent.

Inscription aux programmes suivants

Tarifs

..... - €

..... - €

..... - €

Adhésion **obligatoire** annuelle :

Individuelle 10 € ☐ €

ou couple 15 € ☐ €

ou familiale 20 € ☐ €

Je soutiens l'UP d'Eschau ☐

Je fais un don de €

Montant total payé €

Mode de règlement : ☐ Numéraire ☐ Chèque

**Tout règlement par chèque est à libeller à l'ordre de l'Université
Populaire de la Krutenau**

**L'adhésion est valable pour les programmes de l'UP Krutenau
et de toutes ses antennes**

☐ **Je reconnais avoir pris connaissance du droit de rétractation offert aux
consommateurs**

Réservé à l'UP Krutenau

Année : 2026-2027

Saisie le :

☐ Remise carte adhérent

☐ Inscription liste de diffusions mails

☐ Inscription fichier membres

Date et Signature

Informations aux adhérents

Droit de rétractation du consommateur

En vertu des articles L121-18 à L121-20-2, L121-20-4, R121-1 et R121-1-1 du Code de la consommation, **le consommateur** qui achète un bien ou une prestation de service à distance **dispose d'un délai de 14 jours francs pour changer d'avis sur son achat.**

S'il se rétracte, il n'a pas :

- à donner de motifs,
- ou à payer des pénalités.

Pour les prestations de services, le délai court à partir de l'acceptation de l'offre. Le jour qui sert de point de départ ne compte pas. Lorsque le délai s'achève un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

En cas de litige, c'est au consommateur de prouver qu'il a bien respecté le délai de rétractation légal. Il peut le faire par tout moyen.

Toutefois, le droit de rétractation n'existe pas pour les contrats qui portent sur des prestations de restauration et de loisirs, qui sont fournies à une date ou selon une périodicité déterminée (exemple : conférences, visites-conférences, cours de cuisine, dîners-conférences, etc.).

En cas d'usage du droit de rétractation, l'Université Populaire de la Krutenau doit rembourser le consommateur de la totalité des sommes versées, dans les meilleurs délais, **et au plus tard dans les 30 jours qui suivent la date de rétractation.** L'Université Populaire de la Krutenau peut aussi proposer un avoir ou un échange. Toutefois, le consommateur est libre de refuser et peut exiger le remboursement.

Délivrance d'une facture

Dès réception de votre règlement, nous vous adresserons une facture détaillée sur simple demande.

Remboursement

Les demandes de remboursement des auditeurs ne seront effectuées que selon les modalités suivantes :

- Elles sont de droit en cas de décès d'un proche ou en cas d'hospitalisation
 - Elles sont laissées à l'appréciation du Président de l'Université Populaire de la Krutenau dans les autres cas.
- Une retenue de 20% sera alors appliquée.